

# Après les états généraux de l'alcool : quelle mobilisation sur le terrain ?

**L'alcool tient une place particulière, en France, en raison de son importance économique, historique et culturelle. Mais il est également un déterminant majeur de santé publique, puisqu'il est la deuxième cause de mortalité évitable en France. Les états généraux de l'alcool, qui se sont tenus en 2006, ont permis de mettre en place une réflexion globale et de lancer plusieurs actions concrètes. L'occasion de dresser un premier bilan.**

Pour répondre aux enjeux qui entourent la thématique de la consommation excessive d'alcool et à la suite d'une initiative parlementaire<sup>1</sup>, la décision a été prise de mettre en œuvre un débat public avec les états généraux de l'alcool, qui avaient quatre objectifs :

- délivrer des informations fiables et stabilisées sur l'alcool ;
- ouvrir un débat permettant de recueillir la parole de tous ;
- conforter les réseaux associatifs existants et mobiliser de nouveaux relais d'opinion ;
- permettre la refondation d'une politique de santé publique en matière d'alcool ; la réalisation des trois premiers objectifs étant un préalable à la mise en œuvre du quatrième.

## Des forums citoyens

Des états généraux de l'alcool ont été organisés, à travers le pays, au second semestre 2006. La mise en œuvre a été pilotée au niveau national par le ministère de la Santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Afin de prendre en compte les spécificités territoriales et de mobiliser les acteurs de terrain, l'organisation au niveau régional a été confiée aux directions régionales des Affaires sanitaires et sociales.

Des forums citoyens se sont déroulés dans chaque région française et département d'outre-mer. Au cours de ces réunions publiques, un jury citoyen, préalablement formé à la thématique, interrogeait des experts. Le public était également invité à assister aux forums et à intervenir. À l'issue des discussions, le jury citoyen rédigeait des recommandations (*cf. encadré page suivante*). En parallèle, un site

Internet hébergeait des forums de discussion qui permettaient aux internautes de contribuer aux débats.

Enfin, une journée de synthèse nationale s'est tenue le 5 décembre 2006 et a permis de discuter des propositions issues de ces débats citoyens. Près de trente recommandations ont ainsi été présentées par les jurys citoyens régionaux et débattues par des experts et grands témoins. Pour clore cette journée, le ministre de la Santé et des Solidarités a annoncé une première série d'orientations.

## La mobilisation des acteurs

L'évaluation des états généraux, menée par l'INPES au premier semestre 2007, a souligné que les organismes traditionnellement actifs sur cette thématique y avaient largement participé. C'est le cas de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa), des réseaux des comités d'éducation pour la santé et des centres d'information régionaux sur les drogues et les dépendances (Cirdd). Dans certaines régions, ces structures ont même coorganisé les forums citoyens. Les mouvements d'entraide ont, eux aussi, été présents. Les états généraux ont également permis l'émergence de nouveaux acteurs de la prévention, dont l'alcool n'est pas le champ d'action principal, mais qui, à cette occasion, se sont mobilisés : les mutuelles étudiantes et les associations familiales, en particulier.

## Huit cents actions en régions

Afin d'apprécier la pérennité de cette mobilisation sur le terrain, les directions régionales des Affaires sanitaires et sociales ont été interrogées fin 2007. Dans l'ensemble, leurs réponses corroborent

les observations issues de l'évaluation. Ainsi, dans le Limousin, les trois comités départementaux de l'Anpaa ainsi que les mouvements d'entraide Vie libre et Alcool assistance ont reçu des financements du groupement régional de santé publique (GRSP) pour développer la prévention ou l'accompagnement des malades. Autre exemple : le comité départemental de prévention de l'alcoolisme de la Moselle est financé par le GRSP lorrain pour son action visant à améliorer l'état de santé des personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire : ce projet prévoit la mise en place de quatre séances collectives de prévention, puis une proposition de suivi individuel ou collectif.

En Aquitaine, le réseau Agir 33 (réseau Addictions Gironde) a bâti un nouveau projet dans un établissement scolaire bordelais, à la demande de parents d'élèves. Cette action reposait sur l'intervention d'une troupe de théâtre et la diffusion de films, pour susciter un débat avec les élèves et la mise en place de groupes de parole par demi-classes avec un animateur spécialisé. Le projet s'est conclu par une soirée de comptes-rendus et de débats avec les parents.

Le réseau des comités d'éducation pour la santé a également engagé de nouvelles actions sur l'alcool en 2007. En Franche-Comté, par exemple, un séminaire d'une journée, intitulé Addictions adolescentes, a été organisé par l'Anpaa 90 et le comité régional d'éducation pour la santé en novembre 2007. Destiné aux professionnels des secteurs de la santé, du social et de l'éducation, il visait à leur faire connaître les stratégies marketing (publicité, nouveaux

## Les principales recommandations du jury citoyen

Les recommandations formulées par les jurys citoyens régionaux sont concrètes, convergentes et traduisent des préoccupations fortes au sein de la population.

En voici quelques exemples :

- développer la prévention de façon intensive auprès des jeunes mais aussi mieux appliquer la réglementation en vigueur, qu'il s'agisse de la vente d'alcool aux mineurs ou du sponsoring des soirées étudiantes ;
- ne pas banaliser la consommation d'alcool : proposer, dans les lieux de consommation, une offre sans alcool, attractive et moins chère que les boissons alcoolisées, organiser une journée « sans alcool », etc. ;
- améliorer l'information de prévention sur l'étiquetage des boissons alcoolisées, en indiquant plus clairement la quantité d'alcool ;
- en matière de sécurité routière, rendre largement disponibles les éthylotests ; impliquer davantage les auto-écoles dans la sensibilisation des apprentis conducteurs à la question de l'alcool au volant ; avoir une réflexion sur l'effet pervers du principe du « capitaine de soirée », c'est-à-dire le feu vert donné aux autres pour consommer ;
- concernant l'alcool au travail, favoriser les « pots » sans alcool et mieux sensibiliser les salariés et les dirigeants.

produits) élaborées par les producteurs pour attirer les jeunes vers l'alcool. La finalité du séminaire était de permettre à ces professionnels de sensibiliser les adolescents.

L'émergence de nouveaux acteurs a non seulement été mise en lumière lors de l'évaluation mais elle s'est aussi concrétisée. Au sein du mouvement Familles rurales, l'alcool est devenu un sujet important d'actions de prévention. Ce qui a conduit la structure d'Aquitaine à organiser une journée d'information régionale Familles et Santé sur le thème de la prévention

des conduites addictives, en novembre 2007. L'objectif est de renforcer les connaissances et le savoir-faire des bénévoles et des salariés d'associations du monde rural en matière de prévention des conduites addictives. Au programme figurent des interventions de l'Anpaa des Landes, de l'association régionale de la Mutualité sociale agricole et de la direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'union régionale des foyers de jeunes travailleurs a mis en place un plan d'action

pour favoriser le bien-être des jeunes des foyers dont un des axes stratégiques est les pratiques addictives. En Lorraine, ce sont les discothèques qui, sous l'impulsion du réseau régional d'éducation pour la santé, s'impliquent dans la prévention du risque alcoolique. L'objectif de cette recherche-action, intitulée Festi-Free, est de créer un environnement favorable à la santé en discothèque. Ce programme repose sur le développement de l'accessibilité des boissons sans alcool, la diffusion de messages de prévention au sein des discothèques mais aussi dans les bars, les lieux publics et à la radio.

Sans être toutes des conséquences directes des états généraux de l'alcool, ces différentes actions recensées par les directions des Affaires sanitaires et sociales s'inscrivent en cohérence avec les recommandations issues de l'opération. Elles sont illustrées par le grand nombre d'interventions à destination des jeunes, les actions relatives au développement de l'offre sans alcool en discothèque et la prise en compte de l'alcool chez les personnes dépendant de l'administration pénitentiaire.

Au total, en 2007, près de huit cents actions ciblant le risque alcool ont été répertoriées par les groupements régionaux de santé publique, qui leur ont alloué plus de sept millions d'euros. Le budget consacré à cette problématique est particulièrement important dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, deux régions dans lesquelles la mortalité liée à l'alcool est très élevée.

**Juliette Guillemont**

Chargée d'études, coordinatrice  
du programme Alcool,  
direction des affaires scientifiques, INPES.

## Un mouvement plus large

Depuis la tenue des états généraux de l'alcool, plusieurs travaux ont souligné l'impact de la consommation d'alcool en termes de santé publique, et des mesures nouvelles ont été prises pour renforcer la prévention dans ce domaine. Ainsi, en juillet 2007, le Conseil national de la Sécurité routière a appelé à renforcer la vigilance sur les risques de l'alcool au volant. Dans un rapport publié en septembre 2007, l'Académie nationale de médecine a présenté quinze recommandations pour lutter contre l'alcoolisation des jeunes. Durant la Coupe du monde de rugby, un célèbre producteur de bière s'est vu interdire plusieurs campagnes publicitaires jugées illégitimes au regard de la loi Évin, à la suite de l'action de l'Anpaa. En novembre 2007, le gouvernement lançait une campagne visant à promouvoir l'autoévaluation de l'alcoolémie de chaque conducteur avant de prendre le volant. Dans le même temps, la défenseure des enfants a remis son rapport sur la souffrance des adolescents, qui dénonce l'alcoolisation des jeunes et propose des mesures de prévention. En décembre 2007, l'Institut national du cancer a rendu public un rapport qui confirme le lien entre consommation d'alcool et risque de cancers. Plus récemment, le gouvernement a annoncé l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant, une mesure proposée par le jury citoyen des états généraux.

*1. Article 42 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.*

### Pour en savoir plus

- États généraux de l'alcool : septembre-décembre 2006.
- Rapport de synthèse : tome 1 (avril 2007) ; tome 2 : évaluation (décembre 2007).

Disponibles sur le site de l'INPES :  
[http://www.inpes.sante.fr/rubrique/Espaces\\_thematiques/Alcool](http://www.inpes.sante.fr/rubrique/Espaces_thematiques/Alcool)